



Compte-rendu Comité Technique Local du 26/04/2016

La CGT a été la seule à faire une déclaration liminaire. Malgré le fait que nous abordions des questions sociales (loi El Khomri, statut de la Fonction Publique...), M POGGIOLI n'a pas souhaité y répondre au prétexte que ces questions relevaient du national. Nous l'avons pourtant invité à exprimer son sentiment personnel sur ces projets de réforme. Sur l'évolution à la DGFIP il considère que les règles ont évolué de manière limitée et que notre département n'y trouvait pas d'intérêt.

1-Regroupement des services de l'enregistrement au Service de Publicité Foncière (SPF) de Périgueux) :

D.Deshayes-Surcin fait une présentation de la mesure nationale. Sa déclinaison locale n'a pas été encore validée par la Direction Générale (DG) et reste donc, à ce stade, un projet qui devrait voir le jour au 01/09/2017.

La question, pour la direction, était de savoir s'il fallait rapprocher les enregistrements sur les SPF en résidence, où, au contraire, tout rapatrier sur le SPF de Périgueux.

C'est sans surprise que le 2nd choix a été retenu, puisqu'ils estiment, comme d'habitude, que cela n'aura aucune conséquence sur les usagers et encore moins sur la mission elle-même.

Le constat est cependant le suivant : le nouveau service serait composé de 8 emplois ; aucun des agents ne veut suivre la mission sur Périgueux ; il faudra former les nouveaux agents ; la mission est déjà en sous-effectif sur Périgueux.

Pour la CGT, il est évident que l'arrivée de 8 agents sur cette mission relève du vœu pieux.

Mais la direction a réponse à tout ! Elle envisage de spécialiser par avance du personnel EDR, qui ne sera plus où donner de la tête !

En attendant 2017, et ses hypothétiques renforts, le seul service de Périgueux devra gérer à lui tout seul la relance amiable des successions de l'ensemble du département....Bon courage !

« La réforme n'est pas faite contre les agents, mais pour les agents » a affirmé le directeur. « Je renforce la mission puisqu'elle est accomplie par une plus grosse structure ».

Pour la CGT il s'agit ni plus ni moins :

- de faire face aux suppressions d'emplois passées,
- de trouver un vivier de suppression d'emplois futur,
- de dégrader une mission auparavant accomplie par des spécialistes,
- d'éloigner la mission de l'utilisateur,

L'administration, qui se refuse à admettre les évidentes difficultés de mise en place de la réforme s'en remet aux futurs mouvements de mutation.

Votes : unanimité des organisations syndicales (OS) contre le projet.

2-Transfert de la gestion du Centre Hospitalier de Belvès et de l'EHPAD de Villefranche du Périgord sur la Trésorerie Municipale de Bergerac :

Suite à la création par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'une direction commune à ces 2 établissements rattachée à Bergerac, la direction locale entend transférer leur gestion budgétaire et comptable à la Trésorerie de Bergerac pour « coller » à ce nouveau schéma. La CGT a dénoncé ces coupes budgétaires dans tout le secteur public qui impactent en cascade tous les champs de l'action publique.

Ce projet n'est toujours pas validé par la DG mais nous n'avons pas de doute sur sa mise en œuvre.

La catégorie (C ou B) de l'emploi transféré sur Bergerac n'est pas encore connue....pour une mise en place au 01/01/2017. Par voie de conséquence, pas de renfort sur Bergerac avant le 01/09/2017, sauf si un agent de Belvès accepte de suivre la mission, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La dernière loi santé Marisol Touraine prévoit des économies dans le secteur hospitalier à hauteur de 3 milliards ainsi que la suppression de 22.000 postes d'ici 2017.

Nous vous laissons donc imaginer les « saignées » dans le secteur de la santé et ses conséquences sur notre réseau en tant que comptable public !

Là encore, la direction locale fait preuve d'angélisme en refusant d'admettre les conséquences pour notre cœur de métier.

Leur seul discours qui tend à la méthode Coué : que les agents ne s'inquiètent pas, nous faisons tout pour améliorer leur condition de travail.

C'est donc à la fois nier la destruction méthodique du service public et vouloir nous faire croire que nous vivons dans « un secteur public sauvegardé » des assauts du libéralisme.

Votes : unanimité des OS contre.

3-Modalités de versement de la prime de restructuration :

Nous ne reviendrons pas sur les aspects techniques que vous trouverez en pièce jointe à ce compte-rendu.

La direction s'est félicitée de cette prime.

Vos élus ont souligné qu'il s'agissait du « minimum » pour réparer le préjudice subi par les agents à titre individuel. Nous avons également mis en perspective cette « mesurette » avec :

- le gel du point d'indice depuis 2010 non compensée par « l'aumône » de 1,2 points versés en 2 fois,
- l'allongement des carrières avec la mise en place du PPCR,
- la rémunération au mérite liée à l'entrée en vigueur du RIFSEEP,
- la prime à la mobilité fonctionnelle « forcée »

En résumé, c'est minable.

4-Campagne impôt sur le revenu :

Comme chaque année, tout va bien se passer nous a dit Mme Picard : les effectifs sont suffisants, les personnels formés, les renforts sont là. Les contribuables déposent tôt, la télédéclaration va monter en puissance.....Que du bonheur !

C'est dire si la direction nous prend pour des « buses ».

Quant à la future escroquerie de la retenue à la source, personne ne sait rien à ce stade. L'administration nous a renvoyé vers le discours du Ministre. Bonjour l'anticipation !

Pour M.Poggioli il s'agit d'une très bonne réforme qui permettra d'adapter en temps réel les fluctuations de revenus à l'imposition.

Il a cependant déclaré que « si cela se fait dans un contexte de suppression d'emplois ce sera compliqué et les conditions de vie au travail des agents vont se dégrader ».

Oh là là ! Que de catastrophisme ! On croirait entendre la CGT.

Après des discours lénifiants en réponse à nos inquiétudes sur les risques en matière de recouvrement, nous avons mis en avant le manque de volonté politique pour véritablement lutter contre les fraudes à l'impôt et les fraudes sociales qui grèvent les comptes publics, alors même que l'affaire des Panama Papers nous démontre que la France ne souffre pas d'un problème de déficits publics mais bel et bien d'un abandon délibéré de recettes.

5-Plan de formation locale :

La direction locale s'est contentée de commenter les documents transmis aux élus, profitant de l'exercice pour nous informer des modifications envisagées dans le cadre des e-formations. En effet, il serait envisagé de réserver ces dernières à des séances de « pré-apprentissage », préalablement à un stage présentiel.

Vos élus, lassés de réitérer années après années les mêmes critiques, ne sont pas revenus sur l'évidente faiblesse du nombre de formations proposées pour pallier les difficultés rencontrées dans l'ensemble des services suite à la perte de technicité et les départs des « sachants » ; sur le fait que la formation, contrairement à ce qui est affirmé, ne constitue pas une priorité de notre DG.

6-Réforme des horaires d'ouverture :

Il est proposé d'invertir l'un des jours d'ouverture de la trésorerie de St Aulaye, qui est actuellement le mercredi, pour le faire passer au lundi.

Pour la CGT, le débat a déjà eu lieu, lorsque notre DG a imposé la restriction des horaires d'ouverture au public.

Votes : Abstention de la CFDT et de FO.

Contre de la CGT. Pour la CGT, toute réforme, afin qu'elle puisse retenir notre assentiment doit comporter concomitamment deux critères : une avancée pour les agents et une avancée pour les usagers.

7-Questions diverses :

- Le site internet « impots.gouv.fr » va être totalement revu. La Dordogne fait partie des huit Départements qui se sont portés volontaires pour le tester, ce qui sera demandé aux agents.

- Une réunion du service des impôts des entreprises de Périgueux était organisée à l'initiative de Mme LOPES, chef de service, le vendredi 8 avril dernier. Etaient absents Stéphane MEDOUT, inspecteur en charge de la cellule "Reste A Recouvrer" du SIE et Secrétaire à la qualité de Vie Syndicale de la section Dordogne de la CGT Finances Publiques, ainsi qu'Olivier DARRIN, contrôleur affecté à la cellule CFE et secrétaire général de cette même section CGT, car délégués au congrès de l'Union Départementale CGT de la Dordogne qui se déroulait les 7 et 8 avril. Lors de la réunion, Mme LOPES a indiqué qu'elle s'opposera désormais aux absences syndicales des militants syndicaux,

notamment les congés pour formation syndicale, à l'occasion des pics d'activité du service. Il n'a, par ailleurs, jamais été question pour Mme LOPES, d'annoncer son opposition à quelque'autre forme d'absence que ce soit.

Outre le fait que cette posture dénote d'un manque de connaissances flagrant des règles en matière d'acceptation des autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale, et notamment en matière de formation syndicale, il ne peut être nié le caractère anti-syndical de cette décision. En effet, ce discours est évidemment source de division entre agents et représentants du personnel. De plus, ces propos reviennent à tenir pour seuls responsables des difficultés du service les représentants syndicaux, quand bien même ces difficultés seraient passagères. Or, quand on connaît la situation extrêmement tendue dans les SIE, et tout particulièrement dans celui de Périgueux, on ne peut qu'être outré d'un tel raisonnement.

La Commission Exécutive de la CGT Finances Publiques de la Dordogne avait demandé à la direction locale de procéder à un rappel à l'ordre en la matière, en direction de la chef de service du SIE de Périgueux, Mme LOPES. Cette attitude, insupportable envers des militants syndicaux, relève de la discrimination syndicale, de l'entrave à l'activité syndicale, et ne peut être tolérée plus longtemps.

La Direction nous a fait part de la réponse de Mme LOPES qui a nié avoir été à l'origine de la discussion autour des droits syndicaux. Messieurs Poggioli et Deshayes-Surcin nous ont également fait part de leur attachement aux droits syndicaux et de leur souhait de ne pas stigmatiser les représentants des personnels. Ces derniers ont répondu partager notre analyse quant au temps de travail syndical comme faisant partie du temps de travail.

Dans un contexte anti-syndical dépassant le cadre de la seule DGFIP (Air France, Good Year, etc...), la CGT tenait à rappeler le rôle des militants et des élus, tout en dénonçant les manœuvres de dénigrement de leur action ainsi que les tentatives de division des personnels.

Vos élus en Comité Technique Local

Stéphane MEDOUT

Christophe GRAPOTTE

Valérie DURAND

Isabelle FARNIER

Olivier DARRIN

Philippe GORY

Les 3 points soumis à un vote (réforme enregistrement ; transfert gestion hôpital de Belvès + EHPAD Villefranche du Périgord ; horaires St Aulaye) n'ayant pas reçu l'aval des organisations syndicales, un nouveau comité technique est reconvoqué le 10 mai prochain. Si les votes n'évoluent pas, l'administration pourra malgré tout « passer en force » et imposer ses projets.